EMC - Chapitre 3 : La France, une république démocratique

I) La Ve République, une démocratie

Les institutions de la Ve République sont organisées par la Constitution de 1958 qui garantit au peuple la souveraineté nationale par une démocratie représentative.

Il y est défini leur rôle et leur fonctionnement :
-Le Président de la République est élu au suffrage universel direct tous les 5 ans. Il est le chef de l'État, chef des armées et décide de la politique du pays.

-Le gouvernement est composé d'un chef du gouvernement ou Premier ministre nommé par le Président de la République, et des ministres proposés par le chef du gouvernement et nommés par le Président. Il conçoit des projets de lois qu'il soumet au Parlement et fait exécuter les lois.

Ces deux instances détiennent le **pouvoir exécutif**.

-Le Parlement est divisé en deux chambres : l'une est le Sénat élu au suffrage universel indirect, l'autre l'Assemblée Nationale dont les membres (députés) sont élus au suffrage universel direct. Le Parlement vote les lois. Il peut faire des propositions de lois. Il a donc le **pouvoir législatif**.

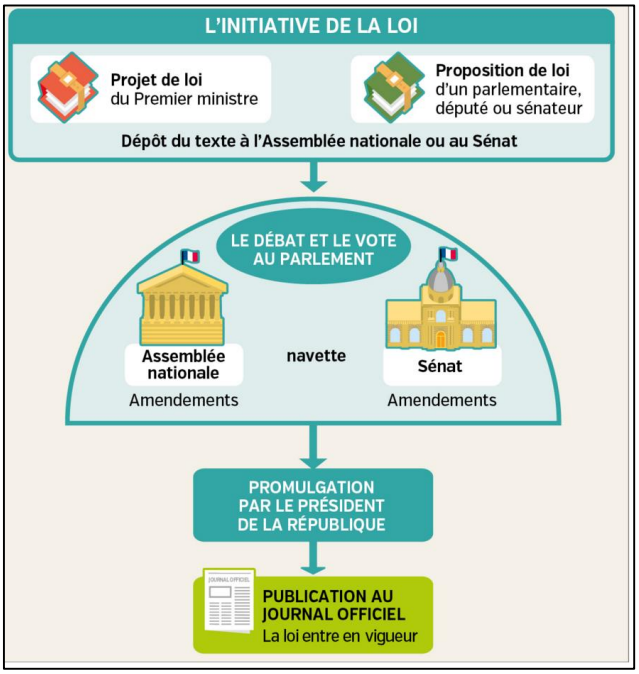

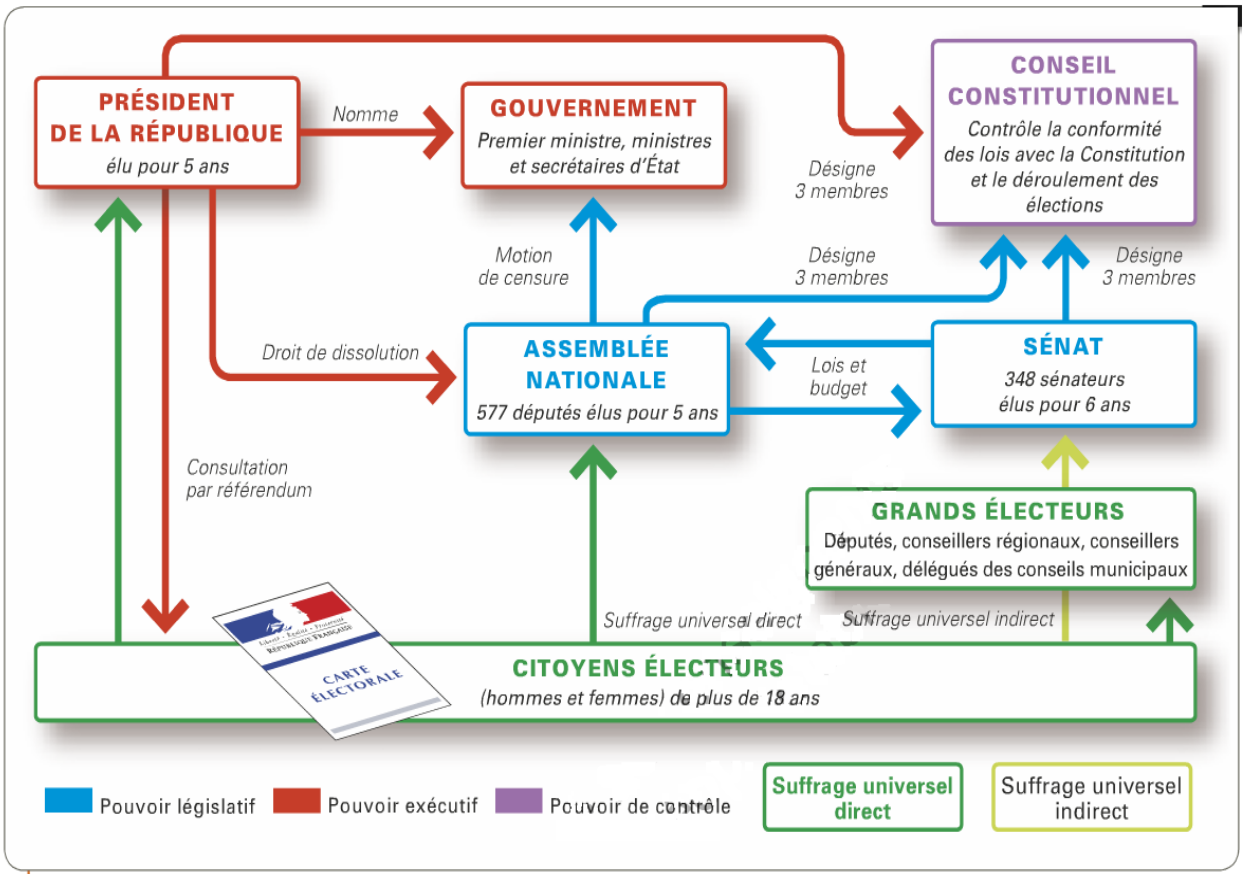

II) Le rôle du vote

Le droit de vote a été acquis en France au terme d'un long combat. Il donne aux citoyens le pouvoir d'élire leurs représentants au suffrage universel : c'est le principe du **gouvernement représentatif**. Les électeurs sont appelés périodiquement à élire leurs représentants, à la tête des collectivités territoriales (départements, régions…), de l'Etat et de l'Union Européenne.

Pour pouvoir voter, il faut avoir la nationalité française, être âgé d'au moins 18 ans, être inscrit sur les listes électorales, disposer de ses droits civils et politiques.

Tout citoyen peut se présenter à une élection s'il remplit les conditions d'éligibilité. Il doit alors se faire connaitre en menant une campagne électorale qui doit respecter des règles (financement, temps audiovisuel etc.).

Le jour de l'élection, la liberté de vote du citoyen est garantie par son passage dans l'isoloir et toutes les dispositions sont prises pour empêcher la fraude. Après la clôture du vote, des citoyens participent au dépouillement, qui est public.

4 Distribution de tracts
Le candidat UMP de la 8e circonscription de Paris distribue des tracts sur un marché pour les élections législatives de 2012.

5 Un meeting
Meeting pour les élections européennes, Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), 18 mai 2014.

Pourtant, les candidats aux élections, issus des mêmes milieux, sont de plus en plus critiqués par les citoyens, et des questions concernant le vote restent toujours en suspens : faut-il abaisser le droit de vote à 16 ans ? Faut-il rendre le droit de vote obligatoire ? Les étrangers vivant en France doivent-ils obtenir le droit de vote ? Faut-il prendre en compte les votes blancs ? etc.

III) Une démocratie d'opinion

Les médias sont des moyens d'expression et de communication essentiels au fonctionnement de la démocratie. Très variés, ils comprennent la télévision, la presse, la radio et internet. En France, la liberté et le pluralisme des médias sont garantis par la loi de 1881. Les citoyens peuvent ainsi forger leur opinion et débattre.

1 La diversité des médias
Des médias diffusés le 30 juin 2015.

L'information doit être exacte et ne pas être soumise à des pressions politiques ou financières. Les journalistes doivent respecter une déontologie (respect des personnes, vérification des sources…). En cas de non-respect de ces règles, le CSA (sorte de gendarme de l'audiovisuel) peut les sanctionner.

Aujourd'hui, par l'intermédiaire d'internet, de nouveaux espaces de communication se développent comme les réseaux sociaux qu'utilisent de plus en plus les politiques (twitter, facebook…). Cependant, il faut rester vigilant face aux informations trouvées sur internet car certaines peuvent être fausses ou ne pas respecter la loi de 1881 (discriminations, atteintes à la vie privée, injures…).

3 Les sites Internet des députés
Page d'accueil du site Internet de la députée Europe Écologie Les Verts (EELV) Laurence Abeille, 2015.

L'opinion publique peut être mesurée grâce aux sondages effectués dans tous les domaines. Ils sont réalisés selon des méthodes statistiques destinées à mesurer ce que pense à population à un moment précis. Ils sont à prendre avec précaution car leurs résultats dépendent de la façon dont ils ont été conçus.

L'avis des citoyens est donc recueilli presque en permanence. Tout d'abord, ils sont sollicités pour débattre et donner leur avis sur les projets les plus importants : c'est la **démocratie participative**.
Le citoyen a le choix des médias et peut en associer plusieurs pour contrôler l'information qu'il reçoit et se faire une opinion personnelle. Il peut ainsi s'exprimer et voter en connaissance de cause.

Vocabulaire

Démocratie : forme de gouvernement où le pouvoir (cratos) appartient au peuple (demos). Mais il n'est pas possible pour tous les individus de participer continuellement à la vie politique.

République : (res = la chose ; publica = publique) forme de gouvernement où le pouvoir de décision est délégué à un corps de représentants élus.

Démocratie représentative : A la différence de la démocratie directe, où les citoyens prennent directement les décisions, la démocratie représentative implique la prise de décisions par des représentants élus par les citoyens.

Constitution : texte fondamental qui détermine la façon dont un pays est organisé et gouverné.

Référendum : vote où la population répond par « oui » ou « non » à la question posée.

Souveraineté nationale : Le pouvoir politique appartient à la nation donc aux citoyens.

Suffrage censitaire : droit de vote réservé aux citoyens payant un certain montant d'impôt, le cens.

Suffrage universel : droit de vote pour tous les citoyens.

Electeur : citoyen inscrit sur les listes électorales.

Eligible : citoyen qui peut se présenter à une élection.

Gouvernement représentatif : gouvernement constitué l'élus du peuple.

Dépouillement : comptage des bulletins de vote.

Scrutin : ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection. Il se fait dans chaque commune et a lieu le dimanche.

Opinion publique : Représentation collective de la manière de penser d'une société.

Médias : Moyens d'information de masse (presse écrite, radio, TV, internet).

Sondage d'opinion : enquête sur un petit groupe de personnes représentatives afin de connaitre à un moment précis la pensée d'une population sur un sujet donné.

Pluralisme des médias : existence de médias d'opinions variées.